OPINION

Proches aidants: les oubliés de la nouvelle loi fédérale?

OPINION. La mobilisation de cette réserve de main-d'œuvre gratuite permet une économie estimée d'au minimum 3,6 milliards de francs par an. Ces proches s'engagent mais restent punis jusqu'à la fin de leurs jours, déplorent Florence Ducrocq et Beat Sottas, de l'agence de recherche Sottas formative works

Florence Ducrocq et Dr Beat Sottas
Publié lundi 28 octobre 2019 à 14:23, modifié lundi 28 octobre 2019 à 14:25.

4 minutes de lecture
Politique de la santé

Partager Tweeter Partager

Le Conseil fédéral propose quatre mesures pour soutenir les proches aidants. Or, rien dans ce plan d'action ne change réellement leurs situations, si ce n'est en permettant à certains de tenir plus longtemps sur le marché du travail. Oui, car ce projet de loi hiérarchise les proches aidants! Il sépare celles et ceux qui travaillent de celles et ceux qui ne travaillent pas ou plus. Cela s'explique sans doute car ce projet de loi fait partie du paquet de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Il n'est donc pas question ici d'égalité des chances ou d'équité, mais de politique de l'emploi qualifié. En filigrane: celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'arrêter de travailler n'ont pas la même importance que les autres.

Pourtant, avec cette initiative, la Confédération souhaite garder les femmes sur le marché du travail. Or, s'occuper d'un proche malade est une tâche majoritairement accomplie par les femmes de la famille. Les représentations des rôles sociaux féminin et masculin expliquent en grande partie cette différence d'engagement. Par exemple, la notion d'obligation morale revient souvent chez les femmes qui vivent ce statut d'une manière telle que faire autre chose à côté, comme travailler, est pratiquement impossible. Hormis leurs propres attentes envers elles-mêmes, elles subissent aussi une pression de leur entourage et des malades. Même les professionnels de la santé ont des attentes différentes envers elles. Les femmes mettent leur carrière entre parenthèses pour s'occuper de leurs enfants et ensuite elles continuent de le faire en devenant proches aidantes. Cela veut donc dire que certaines femmes passent toute leur vie à renoncer à des revenus.

Pertes de gain

Hommes ou femmes, les proches aidants subissent d'énormes pertes de gain lors de trois étapes successives. Sur le moment d'abord, par le manque de salaire. Puis, l'arrêt ou la baisse de travail réduit le revenu à moyen terme car la carrière ne monte pas et les salaires restent gelés. Cela se répercute des décennies plus tard en retraite précaire. Puisque les salaires mensuels inférieurs à environ 1800 francs ne sont pas soumis au 2e pilier, dans le pire des cas ils ne toucheront simplement pas de rente.

La mobilisation de cette réserve de main-d'œuvre gratuite (1,9 million de personnes en 2016! rien que ça!) permet une économie estimée d'au minimum 3,6 milliards de francs par an, soit 18 fois supérieure aux presque 200 millions de francs du projet. Le Conseil fédéral aurait pu proposer une approche plus conséquente et surtout plus durable que trois jours de congé offerts ou un congé de 14 semaines en cas de maladie grave d'un enfant.

Aucun geste

Quid des parents d'un enfant en situation de handicap? Ils ou elles devront arrêter de travailler passé les 14 semaines permises. Et celles et ceux dont le ou la conjointe souffre d'alzheimer pendant quinze ans? Ils devront baisser drastiquement le taux de travail passé les 10 jours admis. Tant pis pour eux, aucun geste de reconnaissance financière n'est fait pour eux dans ce projet de loi. Il fallait continuer de travailler. Rien non plus dans ce projet pour effacer les pénalités financières à la retraite de qui a bien voulu s'engager. Beaucoup d'oubliés donc dans ce projet de loi, à commencer par celles et ceux, les plus nombreux, qui le sont pendant des années entières. Ces proches s'engagent mais restent punis jusqu'à la fin de leurs jours.

Les situations de maladie de longue durée ou de handicap doivent être incluses dans un projet de loi et la famille pensée non pas en individus mais en entité organisée. C'est au Conseil des Etats de se pencher sur ce projet à présent. Il rétorquera peut-être que c'est mieux que rien. Pas sûr! Ce projet de loi a le triple désavantage de scinder en deux la masse discrète des proches aidants avant qu'ils ne se rendent compte de leur pouvoir citoyen (un quart de la population représentant tous les partis politiques et toutes les professions), de creuser encore plus de disparités au sein de ce groupe déjà vulnérable et finalement, de faire croire que la Suisse se soucie de ses proches aidants et fait quelque chose pour eux.

Il y aura de plus en plus d'hommes proches aidants, tant le besoin va croissant. Mais le combat ne sera pas encore gagné. Que souhaite la Suisse pour ses proches aidants: une égalité des sexes dans la pauvreté?

Florence Ducrocq est responsable de projet chez Sottas formative works, proche aidante.

Dr Beat Sottas est le fondateur de l'agence de recherche Sottas formative works, agence spécialisée dans la thématique des proches aidants depuis dix ans

---

Lire aussi: Quand les proches aidants appellent à l'aide

Partager Tweeter Partager

La dernière vidéo toutes les vidéos

Nos articles les plus lus
01 Une vaste opération antiterroriste a été menée dans trois cantons
02 La prescription de l'affaire Luca remise en question
03 L'avenir de nos retraites pourrait-il venir du Portugal?
04 Des avocats romands attaquent un site français en justice
05 A Genève, le monde académique défend l'expérimentation animale
06 Les trains à l'heure? Un défi de plusieurs années
07 «Nous pouvons encore sauver les deux tiers des glaciers»

En continu
12:03 En Suisse, la mortalité baisse mais les cancers augmentent
11:44 Suisse-UE: la voie étroite entre coopération et frontière
11:35 Alain Berset sonne l'«urgence» pour les zones de haute montagne
TOUTE L'ACTUALITÉ

Suivez toute l'actualité du Temps sur les réseaux sociaux
FACEBOOK TWITTER INSTAGRAM LINKEDIN YOUTUBE

Vos newsletters
Inscrivez-vous et recevez les newsletters de votre choix Voir la liste